



- Communiqué de presse -

LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) DE LOIRE-ATLANTIQUE COMMUNIQUE :

LA BRIERE : UNE ZONE DE NON DROIT ?

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux** est une association dont l'objectif est la protection des oiseaux, de la faune, de la flore et des milieux naturels. Elle se veut également une belle aventure humaine avec une seule ambition : faire partager au plus grand nombre la beauté, mais aussi le respect de l'oiseau, de la nature et de l'homme.

La LPO Loire-Atlantique poursuit des objectifs de sensibilisation du public et des scolaires en Presqu'île Guérandaise. Dans ce cadre, la LPO Loire-Atlantique propose des sorties naturalistes dans les marais salants, sur le littoral, en mer ou encore sur l'Estuaire de la Loire.

De plus, la LPO Loire-Atlantique travaille en collaboration avec la Maison des Paludiers, au sein de laquelle se trouvent ses bureaux délocalisés sur la commune de Saillé.

Par ailleurs, un partenariat a été instauré avec la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île Guérandaise-Atlantique (Cap Atlantique). Il concerne la valorisation de sites touristiques sur les communes de La Turballe, Mesquer, Penestin, Le Croisic,

Dans cette continuité, la LPO Loire-Atlantique a été contacté par l'Office de Tourisme de Brière afin de développer des actions de sensibilisations à l'environnement sur ce territoire. Dans cette optique, la LPO Loire-Atlantique a proposé de mettre en place un programme de découverte naturaliste en Brière en partenariat avec l'Office de Tourisme de Brière et le Parc National Régional de Brière.

La LPO Loire-Atlantique a souhaité que ce programme concerté, complémentaire et tripartite soit avalisé par la Commission Syndicale Mixte Grande Brière Mottière. Cette dernière lors de son Assemblée Générale du printemps dernier, a refusé de valider ce projet sur le territoire Briéron en argumentant que pour des raisons de sécurité évidente (atteinte à l'intégrité des personnes), la LPO 44 ne devait pas être autorisée à proposer des animations sur ce territoire.

La LPO Loire-Atlantique conteste cette décision de la Commission Syndicale Grande Brière Mottière. En effet, le territoire Briéron ne devrait pas être sous l'influence d'une minorité agissant sous la menace. Il est inadmissible de se voir refuser l'accès au territoire briéron dans le cadre d'une sortie organisée par la LPO à des fins de découverte des milieux naturels. La Brière ne doit pas être une zone de non droit.

Contact : Guy Boulès, Président
06.20.70.11.37.

